

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération E1 N° 23-047
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. M. Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2023

OBJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE ENP DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 180601 du 28 juin 2018 de la commune d'Épône, actant la candidature de la commune d'Épône pour la réalisation d'une maison médicale dans le cadre de l'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales ;

Vu la délibération 200212 du 27 février 2020 de la commune d'Épône, actant l'acquisition de la maison médicale sous forme de VEFA auprès de la société ENP ;

Considérant la volonté de la commune d'Épône de réaliser la construction de la maison médicale en maîtrise d'ouvrage suite à la modification du permis de construire initial ;

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le rachat et le transfert du permis de construire et des études déjà effectuées, par la conclusion d'un protocole d'accord, et ainsi d'éviter tout recours contentieux ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire devant l'Assemblée délibérante ;

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme consultée le 21 juin 2023 ;

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération E1 N° 23-047
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Après en avoir délibéré, à la Majorité, 23 Voix Pour, 6 Contre (Mme Isabelle ROMAIN, Monsieur Emmanuel BOLLE, Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Monsieur Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ procuration à Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI).

1. **ABROGE** la délibération n°200212 du 27 février 2020 relative à l'acquisition de la maison médicale sous forme de VEFA ;
2. **VALIDE** le protocole d'accord, ci-joint annexé, avec la société ENP ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord avec la société ENP, et tout document y afférent ;
4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - A Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ÉPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le 30/06/2023
Et publié/affiché le 30/06/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental des Yvelines
Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE
Secrétaire de séance

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

